

COMMUNE d'AINCOURT  
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL  
Séance du 25 février 2026 à 19h30

L'an deux mil vingt-six le vingt-cinq février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

M. Emmanuel COUESNON, Maire, Pascal VIDALIE, Pascal MICHAUX, adjoints, Valérie ARDEMANI TOPIN, Éléonore THERY, Sylvie de KERSAUSON, Jean-François MEHAT, Gérard CHEREAU, conseillers municipaux.

**Absent excusé** : Alexandre DURANTE (sans procuration), Elsa BILLIAULT (procuration à S. de KERSAUSON), Farida NAKIB (sans procuration), Karim MEDJAHED (sans procuration)

Mme Éléonore THERY a été désignée secrétaire de séance.

**1. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2025**

Sans commentaire, le procès-verbal du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2. Revalorisation du plafond d'attribution des aides sociales individuelles facultatives**

Lors du conseil municipal du 14 avril 2022, une délibération a été prise décidant les conditions générales et règles d'octroi des aides sociales individuelles, notamment les conditions à satisfaire pour en bénéficier, les modalités d'attribution, la procédure et le montant.

Monsieur le maire demande la modification de la délibération du 14 avril 2022 pour modifier le plafond des aides. (*Modification en italique*)

**Article 5 : Plafond et fréquence des aides**

Les aides de la commune sont attribuées sous condition de ressources. Pour que l'éligibilité aux aides soit étudiée, les personnes doivent donc pouvoir justifier de leurs ressources et de leurs charges. *Le montant des aides alimentaires est fixé à 100 € par personne composant le foyer.* Une seule aide est possible dans l'année civile.

Considérant la nécessité d'une revalorisation du plafond d'attribution des aides sociales individuelles facultatives visant à répondre au mieux aux besoins des usagers de la commune d'Aincourt,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la modification de la délibération D16.2022 pour modifier l'article 5.

**3. Demande de subvention au conseil départemental pour la création de deux logements communaux.**

Ce point n'a pu être abordé, car les documents du conseil départemental sont manquants.

**4. Demande de subvention au conseil régional pour la création de deux logements communaux.**

Ce point n'a pu être abordé, car les documents du conseil départemental sont manquants.

## **5. Dénomination d'une place communale**

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'association "Mémoire d'Aincourt" qui évoque l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la place reliant la rue de la Bucaille à l'hôpital d'Aincourt, du nom de « Place du Camp d'internement d'Aincourt (1940-1942) » .

La plaque sera installée à côté de la stèle commémorative. Il est précisé que les frais d'apposition de la plaque indicative sur le domaine public tel qu'il ressort du devis établi par l'association Mémoire d'Aincourt sera pris en charge par l'association.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la dénomination « Place du Camp d'internement d'Aincourt (1940-1942) ».

## **6. Motion de soutien pour la liberté locales et les moyens d'agir des communes**

A l'occasion du 107<sup>e</sup> Congrès des maires de France, l'Association des Maires de France (AMF) a réaffirmé que la liberté locale est incontournable pour le pays, et qu'elle ne peut exister sans des garanties juridiques et financières.

L'AMF a fait des propositions concrètes en ce sens, détaillées dans leur résolution générale adoptée au Congrès.

A l'heure où le projet de texte sur la décentralisation est en cours d'élaboration, il est utile de poursuivre cette mobilisation collective en faveur de la liberté locale et des propositions émanant de l'AMF.

Ainsi, l'AMF propose de mettre aux voix, une motion relative à cet enjeu, de marquer localement notre soutien en adoptant en conseil municipal la motion.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Ainsi que présentée, la motion a été adoptée par 9 voix représentant l'unanimité des membres présents.

## **7. Informations et questions diverses**

- Monsieur le Maire informe de la signature d'une convention avec l'association « CommunExpo » relative à un projet participatif (associations, mairie, habitants) autour du verger situé derrière l'école

- Monsieur le Maire rapporte le point financier des actions réalisées (rebouchage trous, réfection voiries, déneigement/salage) à la suite de la commission voirie au sein de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine. Les actions à venir : fauchage intégral des talus en juin, entretien des bas-côtés des routes intercommunales. Monsieur le Maire a demandé l'entretien de la route de Brunel et son élargissement. Aussi le programme de réfection du Pont de Lesseville 2026/2027.

- Pascal VIDALIE s'interroge sur l'entretien de la station d'épuration et les outils nécessaires. Monsieur le Maire répond que le véhicule permettant de se rendre à la station d'épuration et qui transporte l'outillage pour désherber, nécessite des travaux de réparation et que le montant du devis est important.

- Gérard CHEREAU rappelle que l'un des poteaux d'éclairage au Hameau de Lesseville n'est toujours pas réparé (une ampoule clignote sur un candélabre). Il est répondu que le devis est en cours pour installer un éclairage LED.

- Sylvie de KERSAUSON informe que les avaloirs rue de la Bucaille, route de l'hôpital et en bas de la rue d'Arthies sont bouchés. Un curage et pompage est à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire  
Emmanuel COUESNON

